

CARTE D'IDENTITÉ MAJEUR

SUR RENDEZ-VOUS uniquement

Durée de validité 15 ans

- > [CLIC Rendez-vous](#) sur le site de la mairie de Douvres la Délivrande
- > Pour gagner du temps, vous pouvez faire une pré-demande en ligne à imprimer impérativement : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>
- > Plus besoin de fournir d'acte de naissance si votre ville est reliée au COMEDec

1. RENOUELEMENT :

- **Carte actuelle.** Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique.
Si la carte est périmée depuis plus de 5 ans, il faudra présenter un passeport valide ou une copie intégrale de l'acte de naissance (- 3 mois). **En cas de voyage dans un pays ne reconnaissant pas l'allongement de 5 ans, vous pouvez demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité en présentant obligatoirement un justificatif de voyage (billet d'avion, réservation d'hôtel etc...)**
- 2 photographies d'identité « couleur » (- 6 mois) et identiques (nouvelles normes).
- L'original d'un justificatif de domicile (- 1 an) au nom, prénom et adresse du demandeur (dernier avis d'imposition ou de non-imposition, facture électricité, facture téléphone fixe ou portable, quittance d'assurance pour le logement).
- Il vous sera demandé les noms, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents.

2. PREMIÈRE DEMANDE :

- Copie intégrale de l'acte de naissance (- 3 mois) ou un passeport valide ou périmé (- 2ans).
- 2 photographies d'identité « couleur » (- 6 mois) et identiques (nouvelles normes).
- L'original d'un justificatif de domicile (- 1 an) au nom, prénom et adresse du demandeur (dernier avis d'imposition ou de non-imposition, facture électricité, facture téléphone fixe ou portable, quittance d'assurance pour le logement).
- Il vous sera demandé les noms, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents.
- Si vous êtes né à l'étranger, fournir obligatoirement un acte de naissance de Nantes.

Vous habitez chez un particulier et vous ne possédez pas de justificatif à votre nom, il faut présenter les documents suivants :

- La pièce d'identité de la personne qui vous héberge.
- Une attestation qui certifie que vous habitez chez elle en précisant depuis quelle date.
- L'original d'un justificatif de domicile à son nom (- 1 an).

3. CAS DE LA PERTE (déclaration en mairie) OU DU VOL (déclaration à la gendarmerie) PAYANT :

- **Déclaration de perte** à télécharger : **cerfa n°14011*01** ou à établir en mairie le jour du dépôt du dossier ou **Déclaration de vol** (gendarmerie).
- 25 € en timbres fiscaux,
- 2 photos d'identité « couleur » (- 6 mois) et identiques (nouvelles normes).
- Copie intégrale de l'acte de naissance (- 3 mois) ou passeport biométrique valide.
- L'original d'un justificatif de domicile récent (-1 an) au nom, prénom et adresse du demandeur (dernier avis d'imposition ou de non-imposition, facture électricité, facture téléphone fixe ou portable, quittance d'assurance pour le logement).
- Il vous sera demandé les noms, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents.
- Si vous êtes né à l'étranger, fournir obligatoirement un acte de naissance de Nantes

4. CHANGEMENT D'ADRESSE OU D'ÉTAT CIVIL GRATUIT :

- Carte actuelle
- 2 photographies d'identité « couleur » (- 6 mois) et identiques (nouvelles normes).
- L'original d'un justificatif de domicile (- 1 an) au nom, prénom et adresse du demandeur (dernier avis d'imposition ou de non-imposition, facture électricité, facture téléphone fixe ou portable, quittance d'assurance pour le logement).
- Il vous sera demandé les noms, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents.
- L'original d'un justificatif de changement d'état civil (livret de famille, acte de naissance, acte de mariage, décès etc...).